

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 DECEMBRE 2011**

**Date de convocation :**

1<sup>er</sup> décembre 2011

**Date d'affichage :**

22 décembre 2011

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 15

présents : 11

votants : 15

L'an deux mille onze, le six décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, GILLES Christophe, LECOILLARD Gérard, LEMAITRE Philippe, AUCRETERRE Stéphane, LECLERC Joël, OLIVIER Véronique, DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

☞ HOLE Jean-Marie a donné procuration de vote à COSSERON Claude.

☞ GOYER Muriel a donné procuration de vote à AUCRETERRE Stéphane.

☞ LEGRAVEY Jacqueline a donné procuration de vote à LEMAITRE Philippe.

☞ LENOEL Jacqueline a donné procuration de vote à BARJOL Chantal.

**Secrétaire :** OLIVIER Véronique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ d'accepter l'avenant n°1 à la convention de contrôle technique pour l'Espace Loisirs et Culture relatif à la mission para-sismique ;
- ☞ de ne pas accepter de payer le montant de la participation financière réclamé par la commune de La Haye du Puits pour le premier trimestre 2011 pour la scolarisation d'enfants à l'école du Chat Perché ;
- ☞ de ne pas participer financièrement aux frais de fonctionnement liés à la scolarisation d'enfants de la commune à l'école privée Notre Dame de Créances ;
- ☞ que toute demande d'inscription d'un enfant résidant à Saint-Germain-sur-Ay dans une école autre que l'école communale devra faire l'objet d'une demande écrite de dérogation à M. Le Maire ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à mandater les dépenses correspondantes à la cérémonie des vœux 2012 ;
- ☞ que la modalité de calcul des demandes de dégrèvements sur taxe d'assainissement suite à des fuites d'eau après compteur, reçues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, sera de faire payer au maximum la somme des deux consommations annuelles antérieures à la demande ;
- ☞ de choisir le devis de l'entreprise Ouest Collectivités d'un montant de 1 890,00 € HT pour la fourniture de 100 chaises destinées à la salle polyvalente ;
- ☞ de reconduire les tarifs des droits de place 2011 pour le marché estival 2012 ;
- ☞ de vendre au CLPM Ouest Cotentin 4 bouées de mouillage au prix total de 1 500 € TTC ;
- ☞ que la rue du Camping sera numérotée avec des numéros pairs par fraction de 20 mètres ; que « les Tourelles » seront numérotées avec un numéro impair ; que les habitations relevant de la portion de voirie dont l'adresse actuelle est rue du Corps de Garde et rue des Houguettes vont être dénommées selon une nouvelle rue : du Pré Carré ;

- ☞ d'accepter le devis de l'entreprise Thomas & Fils Sarl d'un montant de 4 075,25 € TTC relatif à des travaux d'aménagement de voirie à l'angle de la rue du Presbytère et de la rue de l'Eglise ;
- ☞ d'accepter le devis de la Saur relatif à l'extension du branchement eau potable place Bienaimé Lavarde d'un montant de 1 280,62 € TTC ;d'accepter le devis de la Saur relatif à l'extension du branchement assainissement place Bienaimé Lavarde d'un montant de 1 515.75 € TTC ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à mandater l'indemnité de conseil du Comptable du Trésor pour l'exercice 2011 qui s'élève à 428,61 €.
  
- ☞ par 13 voix pour, d'accepter le devis de l'entreprise Lemaître Philippe d'un montant de 3 209,79 € TTC relatif à la réfection du mur situéà l'angle de la rue du Presbytère et de la rue de l'Eglise ;

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
le 6 décembre 2011  
Le Maire,  
Thierry LOUIS